

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/271

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 24 février 2020

OBJET :

**Syndicat des Transports
d'Ile-de-France - STIF**

**CONVENTION DE
DELEGATION DE
COMPETENCE
CIRCUITS SPECIAUX
SCOLAIRES NON
SUBVENTIONNES**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Madame Evelyne POIGNON, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Stéphane ALCOCER

PROCURATIONS : Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Madame Evelyne POIGNON

EXCUSÉ(S) : Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

ABSENT(S) : Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

∞∞∞∞∞∞∞∞

En 2011, la commune de Chaumontel a reçu délégation de compétence du Syndicat des Transports d'Ile-de-France en matière de services spéciaux de transport public routier réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) sur son territoire. La convention a été approuvée pour une durée de 9 ans.

Considérant que cette convention arrive à son terme le 30 juin 2020 ;

Considérant que pour la mise en œuvre de cette compétence, Ile de France Mobilités a élaboré un règlement régional, énonçant des règles de principes communs sur l'ensemble de la région Ile de France ;

Considérant le souhait de la commune de maintenir ce service de circuits spéciaux ;

Le conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 19

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 03 mars 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

• **Contre** : 1 voix - *Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS*

• **Abstention** : 4 voix - *Madame Florence GABRY, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Madame Aude POIRÉE*

DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer avec le STIF la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (Circuits spéciaux scolaires) ;
- **d'effectuer** toutes les formalités nécessaires à la mise en place de cette convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé par : Sylvain SARAGOSA
Date : 06/03/2020
Qualité : Signature des PDF par M.
le maire de la commune de
Chaumontel